

● (1730)

[Français]

**M. René Matte (Champlain):** Madame le président, à cause de la valeur incroyable qu'a prise le pétrole dans le monde entier, cette déclaration du ministre a une importance réellement extraordinaire. Cependant, je pense que de prime abord il faut avouer que nous n'avons pas de données suffisantes sur les modalités de cette entente pour pouvoir porter un jugement valable.

Madame le président, il est curieux que le gouvernement agisse au moment où des compagnies multinationales «archimilliardaires» font une espèce de chantage pour forcer une participation financière du gouvernement.

Si je reflète l'opinion populaire, madame le président, comment se fait-il que des compagnies milliardaires multinationales soient incapables elles-mêmes d'investir tout ce qu'il faut pour exploiter les sables de l'Athabasca, si ce n'est que la chose n'est pas rentable? Étant donné cette non-rentabilité pour une compagnie capitaliste, dans le sens peut-être le plus péjoratif du mot, pourquoi n'y aurait-il pas eu lieu de réfléchir, si l'on voulait atteindre le but fixé.

À mon sens, le véritable but de cela devrait être que le potentiel des sables pétrolifères devrait permettre au Canada de répondre à ses besoins en pétrole, grâce à ses propres ressources, ce qui est certes une perspective réconfortante.

Je suis parfaitement d'accord sur ce but fixé, si l'on veut atteindre ce but, et si pour des compagnies il est impossible d'elles-mêmes d'investir tous les capitaux suffisants pour pouvoir exploiter, parce qu'elles s'attendent que ce ne soit pas rentable. Si dans un an ou deux on découvre des nappes de pétrole extrêmement importantes et si l'on peut facilement avoir du pétrole, que deviendront les investissements dans cette compagnie où l'on avoue que le pétrole demeure très coûteux, et où des dispositions spéciales sont nécessaires pour s'assurer que la production soit concurrentielle? Quelles sont ces dispositions spéciales? Quelles sont peut-être ces faveurs accordées aux compagnies? Quel est le rôle exact de la province d'Alberta là-dedans? Est-ce qu'elle va toucher des redevances? On dit qu'elle participe à 10 p. 100. Mais en plus, l'Alberta va prêter de l'argent aux compagnies qui possèdent 70 p. 100. Je trouve qu'il y a là-dedans un fouillis, et je demande si ce n'est pas un peu vite qu'on s'embarque comme cela, et je suis obligé de dire, comme la Compagnie Shell Canada Limitée, dans une espèce d'aventure.

Madame le président, il s'agit de satisfaire aux besoins en pétrole de tous les Canadiens, de ceux en particulier qui en ont besoin, ceux de l'Est du Canada. Comment se fait-il que le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ne soient pas là? N'était-ce pas alors le rôle du gouvernement fédéral de créer dans toutes les provinces canadiennes une espèce de climat propice à former un genre de coopérative où toutes les provinces auraient participé, fourni les fonds ou établi des modalités bien précises, quitte à ce que l'on confie par appels d'offres à des compagnies le soin d'administrer et de mener à bonne fin l'exploitation de ces sables.

Comme il s'agit d'une production que l'on ne peut laisser dans les mains de n'importe qui, qui pourrait en faire ce qu'il voudrait, je suis sûr que tous les députés sont d'accord pour dire que la *Gulf Oil Canada Limited* ou l'*Imperial Oil Limited* ne pourrait pas prendre tout le pétrole provenant de l'exploitation de ces sables et le vendre aux États-Unis, à l'Angleterre ou à la France. Si on dit que cela est

### Droit fiscal

pour les Canadiens, il faudrait que ce soit exclusivement pour garantir la consommation canadienne. Or ceux qui en ont besoin, comme le Québec et tout l'Est du Canada, ne sont pas représentés.

À mon avis, il y a quelque chose qui n'est pas clair. Peut-être que cela va s'avérer un succès. Si tel est le cas, ce ne le sera qu'à 15 p. 100 pour le gouvernement et qu'à 70 p. 100 pour les autres. Il aurait fallu savoir quelles étaient les conditions exigées par la province de l'Alberta puisque, en temps que source d'énergie, ce pétrole est contrôlé par les provinces. C'est pour cela que toutes les provinces auraient dû profiter de l'occasion. À mon avis, c'était le rôle du ministre de communiquer avec tous ses collègues provinciaux pour que ceux-ci puissent s'entendre et que l'on puisse réellement garantir cela dans tout le Canada. La rivière Outaouais sera la limite territoriale, d'après ce que je peux voir, puisqu'on continuera dans l'Est du Canada à s'approvisionner de sources extérieures.

Alors, je pense qu'il y a quelque chose qui n'est pas clair. On ne peut pas porter de jugement à ce moment-là là-dessus: ce serait bon ou ce ne le serait pas. Je crains infiniment que cela ne soit pas bon, et je me dis qu'il aurait dû y avoir à ce moment-là une espèce de coopérative entre le fédéral, les provinces et l'entreprise privée. On dira peut-être que c'est une marotte, mais pourquoi pas avoir assuré alors le financement de ces deux milliards, tout simplement par des crédits nouveaux sans intérêt, de la Banque du Canada. Peu importe que le baril de pétrole sorti des bitumineux soit plus dispendieux que celui pris dans les puits de l'Arabie Saoudite, il n'y aurait pas eu de problème, puisque cela aurait été financé simplement par la capacité physique du Canada d'exploiter ces sables.

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Conformément à l'ordre spécial adopté au début de l'après-midi, nous allons revenir à la mesure qui était à l'étude avant 5 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-49, tendant à modifier le droit fiscal, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Madame l'Orateur, comme je l'ai dit tout à l'heure, j'aimerais parler un moment de l'imposition des industries extractives, sujet auquel le ministre des Finances (M. Turner) a consacré la majeure partie de son discours lorsqu'il a proposé la deuxième lecture du bill C-49.

Le ministre a dit qu'à son avis, une bonne part de la discussion s'écartait du point central, à savoir la question d'un partage équitable des revenus pétroliers. Il semblait dire que toutes les autres discussions au sujet de la consultation des autres provinces, du maintien d'une industrie du pétrole et du gaz viable, de la sécurité de l'approvisionnement en pétrole des Canadiens, des emplois des Canadiens, etc., n'avaient rien à voir avec la question de savoir quelle part des revenus pétroliers devait revenir au gou-